

# LE CADASTRE NAPOLÉONNIEN D'ISSOIRE

Dès le début de la Révolution, en 1790, l'Assemblée constituante supprime les anciens impôts tels que la taille et les remplace par une contribution foncière unique établie sur toutes les propriétés foncières en fonction de leur revenu net.

La confection d'un cadastre général permettant de déterminer sur tout le territoire la contenance et le revenu de ces propriétés, s'avère nécessaire. Mais ce projet n'est pas immédiatement mis en œuvre pour des raisons d'économie et de temps.

## LE CADASTRE NAPOLÉONNIEN

Le cadastre napoléonien institué par la loi du **15 septembre 1807** est aussi appelé « ancien cadastre », il est à la base du cadastre français contemporain.

Ce terme rassemble plusieurs documents :

- **Le plan parcellaire** dresse la cartographie du parcellaire de la commune,
- **L'état de sections** : dressé section par section selon un ordre alphabétique. À l'intérieur de chaque section les parcelles sont classées par ordre numérique croissant. Il permet de connaître la nature de chaque parcelle (terre, pré, vigne, sol, bois, etc.) ainsi que le nom du propriétaire.
- **La matrice cadastrale** : registre récapitulatif donnant pour chaque propriétaire la liste de leurs biens et leur évaluation.

## PRÉSENTATION DU CADASTRE NAPOLÉONNIEN D'ISSOIRE

La ville d'Issoire conserve le cadastre napoléonien. Achevé en 1828, il comprend :

- **le plan parcellaire** composé de 13 planches en couleurs (66x103 cm) soit le tableau d'assemblage et les huit sections de la commune d'Issoire :

- section A dite du Mas (2 feuilles),
- section B dite de Mondoury (2 feuilles)
- section C dite de La Pradelle (1 feuille)
- section D dite de Hauterive (2 feuilles)
- section E dite de La Plaigne (2 feuilles)
- section F dite de Boulade (1 feuille)
- section G dite de Verrière (1 feuille)
- section H dite de la ville (1 feuille)

Ces plans sont consultables en salle de lecture du service archives. Sous-série 1Fi.

- **L'état de sections de 1829, cote 1G2**

Il s'agit de l'état de sections des propriétés bâties et non bâties.

- **Les matrices cadastrales, cotes 1G3 à 1G20**

En 2001, les plans ainsi que l'état de sections du cadastre ont fait l'objet de travaux de restauration. Le montant de cette opération s'élevait à 3554.35 €.